



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

OFFRE D'EMPLOI

202609-54

MANŒUVRE ET PRÉPOSÉ AUX LOISIRS HIVERNAUX POSTE TEMPORAIRE (3 POSTES)

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, une municipalité qui vous bercera par la douceur de ses lacs et le dynamisme des projets à réaliser, est présentement à la recherche de manœuvres aux loisirs hivernaux.

Relevant du contremaître ou de son représentant, le titulaire voit au bon entretien des patinoires, des sculptures de neige et au bon déroulement des activités de loisirs hivernaux. Il exécute un travail manuel d'entretien général ou tous autres travaux.

Description de tâches :

- Agit à titre de surveillant et s'assure de l'ouverture et de la fermeture des bâtiments dédiés à l'opération des patinoires et du palais de neige, ainsi que des bâtiments sous la responsabilité du service des loisirs, et ce, selon les besoins du service et de l'horaire établi.
- S'assure du bon déroulement des activités de loisirs hivernaux.
- Procède à l'aménagement et l'entretien des patinoires et à l'installation/désinstallation de tous les équipements s'y rapportant.
- Effectue l'installation, l'entretien et le remisage des équipements de loisirs.
- Maintient en bon état de propreté les bâtiments municipaux.
- Conduit, lorsque requis, des véhicules légers avec ou sans équipements.
- Agit à titre de signaleur lors des travaux.
- Exécute divers travaux manuels reliés à l'entretien général des infrastructures municipales et autres travaux.
- Effectue toutes autres tâches connexes que peut lui confier son supérieur.

Note : Les tâches mentionnées reflètent les principaux éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les tâches inhérentes.

Qualifications et exigences :

- Horaire variable très tôt le matin/ jour /soir et/ou fins de semaine
- Permis de conduire classe 5
- Excellente forme physique
- Capacité à travailler à l'extérieur dans des conditions climatiques variées
- Capacité à pelleter et déneiger durant de longues périodes
- Capacité à travailler en équipe

Traitement :

Selon l'échelon salarial et la classification à la convention collective actuellement en vigueur, le tout en référence à l'article 5.05 portant sur les employés ayant un statut temporaire (salaire 2024, négociation de la convention collective en cours), soit entre 20,57 \$ et 25,71 \$.

Heures de travail :

40 heures par semaine - Horaire variable selon l'article 13.02 de la convention collective (jour, soir, semaine et/ou fin de semaine).

Durée de l'emploi :

± fin novembre 2026 à la fin de la période hivernale (± mi-mars 2027), selon les besoins du service et n'excédant pas 170 jours de travail, le tout selon les articles 5.02, 5.05 et 13.02 de la convention collective en vigueur.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae
au plus tard le 14 octobre 2026
à l'adresse suivante : rh@lacmasson.com